



# LE PROJET ÉDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay-sous-Bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour inciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Direction des Actions Éducatives. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans le cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En 2023, la ville a renouvelé son Projet Éducatif de Territoire en réaffirmant son ambition éducative auprès de ses publics.

Le Projet Éducatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,
- L'action contre les inégalités sociales,
- L'accompagnement à la fonction parentale,
- L'éducation à la citoyenneté.

# LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Éducatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique commune à l'ensemble des agents qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

#### Cette démarche s'appuie sur 7 principes :

- Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions
- Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- Promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie.

#### LE CENTRE DE VACANCES

L'iconique chalet les Airelles, propriété de longue date de la municipalité de la ville de Fontenay-sous-Bois se situe dans les hauteurs du village du Chinaillon, commune du Grand-Bornand en Haute-Savoie (74). A 1380m d'altitude, il offre une vue sur les pistes de ski et un panorama allant du col de la Colombière à la Tournette en passant par la Point Percée.



Le centre comporte 3 étages ; les enfants sont logés au deuxième et au troisième dans des dortoirs de 4 à 9 lits, tandis que le premier étage comporte deux salles d'activité et l'infirmerie. Le rez-de-chaussée accueille la cuisine, le réfectoire et un vestiaire. Des sanitaires sont répartis sur les différents étages. Devant le chalet, une cour bétonnée permet de profiter de l'extérieur hors temps d'activité.

A chaque étage où dorment les enfants, une ou deux chambres sont réservées pour l'équipe d'animation permettant ainsi aux enfants de les solliciter en cas de nécessité pendant la nuit. L'équipe de direction est logée au ler étage, et l'assistante sanitaire dans la chambre à côté de l'infirmerie. Le personnel technique est logé dans l'annexe du centre

#### LE PUBLIC ACCUEILLI

Le séjour est organisé par la Direction des Actions Éducatives de Fontenay-sous-Bois et accueille des enfants et jeunes de Fontenay âgés entre 9 et 13 ans. Sur place, les groupes d'âges seront mélangées sur certains temps et des moments privilégiés seront pensés en fonction de l'âge des enfants pour satisfaire leurs besoins respectifs et conformément aux réglementations en vigueur.

Entre 9 et 11 ans, les enfants sont plein de curiosité et cherchent à découvrir, apprendre plein de choses. Ils cherchent à expérimenter et à utiliser leur réflexion. Les amitiés sont importantes. Ils ont besoin d'appartenir à un groupe pour partager des idées, s'amuser, se confronter, s'identifier aux autres. Ils ont besoin de plus d'indépendance et de confiance de la part des adultes. Ils ont besoin d'être davantage acteur de leur vie.

Entre 12 et 14 ans, les jeunes sont en plein âge de la puberté, leurs corps se transforment, c'est la période des complexes. Ils se cherchent et peuvent être influençable. Le sentiment d'appartenance à un groupe est très développé. C'est la période de remise en questions des modèles appris. L'intérêt pour des choses nouvelles et de la découverte de l'« inconnu » est très prononcé. La valorisation est très importante, l'adolescent a envie de montrer qu'on peut lui faire confiance, car il sait faire les choses seuls, par lui-même.

L'équipe d'animation met un point d'honneur à promouvoir la mixité de genre au cours des activités et des temps d'animation. Par ailleurs, les chambres, sanitaires et douches sont en non-mixité stricte.

# LES OBJECTIFS DU SÉJOUR

# Objectifs du séjour



Apprendre à penser collectif dans la vie quotidienne comme dans les activités sportives



prendre du plaisir à découvrir et pratiquer une activité sportive de montagne



Prendre conscience des enjeux de préservation de l'environnement montagnard

# **LA JOURNÉE TYPE**

**7h 30 à 8h30** : Lever et petitdéjeuner échelonné

**8H30 à 9h :** Temps d'hygiène du matin, rangement

**9h à 9h30**: Départ en activité ou attente des navettes pour aller au ski

10h à 11h30 : Activités du matin

**11h30 h à 12h30 :** Repas du midi au chalet ou pique-nique sur les pistes

12h30 à 14h : Départs échelonnés

pour le ski

14h à 17h30 : Ski, goûter sur les

pistes

**17h00 à 18H30** : Retours

échelonnés du ski

17h00 à 19h : Douches échelonnées

**19h à 19h45** : Dîner

**19H45 à 21h30** : Veillée

21h30 à 22h : Brossage de dents et

rituel du coucher

# LES ACTIVITÉS

Le matin, des activités à l'extérieur seront proposées aux enfants et leur permettront de découvrir la montagne en hiver : visite du village et ses maisons et fermes caractéristiques, balade ou luge si l'enneigement le permet.

Une activité en intérieur sera proposée pour laisser aux enfants la possibilité d'un temps plus calme et au chaud.

Le soir, les enfants pourront participer à une veillée animée et deux temps différents seront instaurés pour que chacun puisse se coucher dans les meilleures conditions. Après la veillée, alors que les plus jeunes seront accompagnés dans le temps du couché, les collégiens auront une demi-heure supplémentaire pour s'adonner à des jeux calmes ou discuter tranquillement dans les chambres tout en respectant de sommeil des plus jeunes.

Le séjour est conçu autour du ski alpin. Au programme, 3 demi-journées et deux journées complètes avec pique-nique sont prévues (prévoir un sac à dos et une gourde).

Les enfants seront encadrés sur les pistes par les animateurs.rices qui organiseront les séances de ski, entre apprentissages et moments ludiques. Au début de la semaine un test sera organisé pour répartir les enfants en quatre groupes de ski de niveau homogène avec chacun un binôme d'animateurs.rices référent. En fonction des évolutions ou des difficultés rencontrées et en concertation avec les enfants concernés, l'équipe pourra être amenée à faire des ajustements au sein des groupes.

### L'ENCADREMENT ET LA SÉCURITÉ

### L'équipement

Le matériel de ski (chaussures, skis et casques) sera emprunté sur place, le loueur ayant préparé des « packs » en se basant sur les informations (taille/poids/pointure) que les familles ont fournies. Nous serons attentifs dès la location à ce que chaque enfant utilise le matériel qui lui a été attribué.

En revanche, les jeunes doivent venir avec un pantalon de ski et un manteau adapté à l'activité. Ces deux équipements peuvent être empruntés gratuitement à la Direction des Actions Éducatives (moyennant un chèque de caution et l'application de frais de lavage env. 5€) ainsi que des **gants de ski** et **au minimum 3 paires de chaussettes de ski**.

Nous recommandons le port d'un masque de ski avec indice solaire 3, celui-ci s'adaptant mieux au port du casque que les lunettes de soleil.

### L'équipe pédagogique

**Marguerite,** en charge de la direction du séjour, en cours d'obtention du BAF-D, titulaire du PSC1,

Coline, adjointe de direction, professeure de sport, titulaire du PSC1,

**Justine**, assistante sanitaire, animatrice et professeure de sport et titulaire du PSC1,

Sébastien, animateur, titulaire du BAFA,

Carmen, animatrice, titulaire du BAFA,

Pierrick, animateur, titulaire du BAFA,

Hélène, animatrice, titulaire de BAFA,

Léopold, animateur, titulaire de BAFA,

**Ismail,** animateur, titulaire de BAFA,

**Jeanne,** animatrice stagiaire BAFA.

L'équipe d'animation veillera à la sécurité physique, morale et affective des enfants pendant le séjour.

Le taux d'encadrement durant ce séjour sera d'un animateur pour 8 enfants pour les plus de 6 ans.

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire (code de l'Action Sociale des familles – Ministère de la jeunesse et des solidarités actives). Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur.

# L'équipe technique

Le centre est une propriété de la mairie, sur place, nous retrouverons l'équipe technique employée par la ville.

Alain, gestionnaire du centre et cuisinier,

**Patricia,** en charge de remplacer ses collègues sur les différentes tâches lors de leurs congés,

Laeticia, en charge du ménage et du service,

Romain, plongeur et chargé du déneigement,

#### **LE SUIVI SANITAIRE**

# Traitements médicaux et visite chez le médecin

Si votre enfant prend des médicaments ou bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé, les médicaments devront être remis à l'assistant(e) sanitaire lors du départ dans un sachet <u>avec une ordonnance à jour et le protocole détaillée de la prise en charge pour les PAI.</u>

- → Les médicaments (non périmés) seront notés au nom de l'enfant.
- → Les ordonnances sont obligatoires, même pour l'homéopathie ou les huiles essentielles.

# Sans ordonnance, nous ne pourrons pas donner le traitement à l'enfant.

Tout au long du séjour, c'est l'assistante sanitaire ou un membre de l'équipe qui se chargera de donner le traitement aux enfants concernés : aucun traitement ne pourra être laissé à disposition des enfants.

#### En cas d'intervention ou de consultation...

Si, durant le séjour, votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident...) ou si un problème survient, la direction contactera directement les parents concernés.

La Direction des Actions Éducatives avancera les frais médicaux, après le séjour, une facture vous sera adressée. L'ensemble des documents pour la prise en charge par l'assurance maladie vous sera transmis à réception du paiement.

#### LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

#### Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégiée pendant le séjour. Très attendus par les enfants, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour ou de le mettre dans la valise. Il peut aussi être donné à l'équipe le jour du départ. Les enfants enverront un courrier à leur famille s'ils le souhaitent. **Nous conseillons aux parents de joindre des enveloppes adressées et timbrées.** 

Au vu des délais d'acheminement, les colis sont fortement déconseillés. Si toutefois un enfant reçoit un colis et selon son contenu, l'enfant pourra être amené à le partager avec le reste du groupe lors d'un goûter ou d'un moment privilégié.

# Le message internet/le blog

Régulièrement, un message sera rédigé et posté sur le blog du centre de vacances, accessible depuis le site internet de la ville de Fontenay-sous-Bois, rubrique / centres de vacances. Toutes les informations relatives à l'utilisation du blog sont confidentielles et seront envoyées par courrier et/ou transmises au départ du séjour.

Le séjour se déroulant dans une zone où internet est en bas débit, nous ferons notre possible pour alimenter au quotidien le blog de nouvelles et de photos.

#### En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Direction des Actions Éducatives au **01 49 74 74 09**.

La direction pourra également consulter les familles, dans le cas où elle aurait besoin d'informations complémentaires liées à l'accueil de votre enfant.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

### L'argent de poche

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 15 € par enfant.

# **Objets personnels**

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant.

En cas de perte, vol ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances.

Si les enfants veulent prendre des photos pendant le séjour, nous vous recommandons d'utiliser un appareil photo jetable.

# Le téléphone portable

Le téléphone portable n'est pas autorisé pour les moins de 12 ans.

A partir de 12 ans, il est toléré sur les trajets aller et retours mais sera récupéré par l'équipe d'animation tout au long du séjour.

#### Linge et trousseau

Il est important de bien marquer le linge. De même, les enfants/jeunes peuvent avoir des vêtements similaires. Le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement est suffisant.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre des vêtements de marque ou de valeur (financière et/ou affective).

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique « Découvrir les séjours »), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants.

Le linge des enfants ne sera pas lavé pendant le séjour.

#### **LE VOYAGE**

Les trajets aller et retour pour se rendre au Grand-Bornand se font en train. Un bus est affrété pour relier l'école Romain Rolland - lieu de rendez-vous entre les familles et l'équipe - à la gare de Lyon d'où part le TGV vers Annecy.

Un autocar est réservé pour relier Annecy au Chinaillon, commune du Grand Bornand ou se situe le centre de vacances. Le trajet de retour suit les mêmes modalités de transport.

Le rendez-vous pour le départ est fixé à 7h30 le dimanche 16 février dans la cour de l'école Romain Rolland, 5 rue Gabriel Lacassagne, 94120 Fontenay-sous-Bois.

La Direction des Actions Éducatives fournit un pique-nique à tous les enfants, adapté aux régimes omnivores, sans porc et sans viande. Il suffit d'apporter la valise, le sac à dos, la gourde remplie d'eau, l'argent de poche et d'éventuels médicaments sous ordonnance.

Pour se divertir, les jeunes et les enfants peuvent emmener des jeux, coloriages, lectures...

Le rendez-vous pour le retour est fixé à 23h59 le samedi 22 février dans la cour de l'école Romain Rolland.